

LIMOGES
Le 24 octobre 2021

ORLEANS
le 09 janvier 2022

CLERMONT FERRAND
Le 20 mars 2022

AIX LES BAINS
Le 29 mai 2022

Art. 1 – Règlement.

Cette compétition est ouverte aux licencié(e)s des catégories : benjamin(e)s, minimes, cadet(te)s et juniors. Selon le nombre de pistes du centre, l'organisateur recevra les 48 ou 64 premiers joueur(se)s inscrit(e)s. Ce règlement sera identique à chaque centre organisateur.

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur (gestes barrières, pass sanitaire dans le sport ...). Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps. Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables pour cette compétition.

Art. 2 – Format.

Individuel. Les filles bénéficieront de 8 quilles de bonification par partie.

Art. 3 – Qualification.

Chaque joueur(se) effectuera 10 parties en 5 séries de 2 parties, avec un décalage de 3 pistes à droite pour les pistes impaires ou à gauche pour les pistes paires.

- Il sera effectué 6 parties le samedi et 4 parties le dimanche matin.
- Le dimanche les tours seront définis comme suit :
- 50% des joueur(se)s classé(e)s en tête joueront le tour C, les autres le tour D.

A l'issue des éliminatoires, les **8 meilleur(e)s** joueur(se)s des catégories minime, cadet et junior seront qualifié(e)s pour la Finale en formule round robin.

Les **3 meilleur(e)s** joueur(se)s de la catégories benjamin seront qualifiés pour une finale.

Art.4 – Finale.

Les 3 joueur(se)s benjamin qualifié(e)s jouent 1 partie, à l'issue, le plus petit score est éliminé, les 2 restant rejouent 1 partie, à l'issue, le plus petit score est éliminé. Le classement est ainsi établi.

Les 8 joueur(se)s minimes, cadets et juniors qualifié(e)s jouent comme suit, sur 1 partie :

- ¼ de finale : Le 1^{er} rencontre le 8^{ème}, le 2^{ème} rencontre le 7^{ème}, le 3^{ème} rencontre le 6^{ème} et le 4^{ème} rencontre le 5^{ème}.
- ½ finale : Le vainqueur du match 1 contre le vainqueur du match 3 et le vainqueur du match 2 contre le vainqueur du match 4.
- Finale : Les vainqueurs des matches ci-dessus jouent 2 parties, classement au cumul des 2 parties.

Art. 5 – Egalités

Egalité réglée par la dernière partie jouée, au bénéfice du score le plus élevé.

Art. 6 – Engagement.

Les droits d'engagement sont de 55 € par personne.

Les inscriptions ne seront définitives qu'à réception du montant de l'engagement. A huit jours du tournoi, En cas de renoncement le montant de l'engagement sera conservé par le délégué de la compétition. Les cas particuliers seront étudiés.

Les chèques ne seront encaissés qu'après le tournoi.

Tou(te)s les finalistes seront récompensé(e)s en LOTS

Les horaires de jeu sont les suivants :

Samedi : Poule A de 9h00 à 12h00.

Poule B de 14h00 à 17h00.

Dimanche : Poule C de 8h30 à 10h00

Poule D de 10h30 à 12h00(1 seul conditionnement au 1^{er} tour) 4 parties /tour.

Finale :

Les catégories minimales cadets et juniors de 12h30 à 13h15.

Les benjamins joueront au moment de la dernière phase des autres catégories

Remise de prix vers 13h30